

93855

2 I SYSTEM

83 rue Michel Ange * 75016 PARIS

Société à responsabilité limitée au capital de 54.119 €

RCS PARIS 378 998 025

G.T.C. de Paris		
I	M	R
23 OCT. 2008		
N° DE DÉPOT		

Y.S.

Procès-verbal de l'assemblée générale des associés du vendredi 26 septembre 2008

L'an deux mille huit

le vendredi vingt-six septembre,

dix-huit heures,

les associés de la société 2 I SYSTEM, société à responsabilité limitée au capital de 54.119 €, dont le siège est situé 83 rue Michel Ange, 75016 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° 378 998 025, se sont réunis au siège social, à la suite de la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 9 septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Eliane FRACHET, associée acceptant possédant le plus grand nombre de parts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

La Présidente de séance constate d'après ce document que les associés présents ou représentés possèdent plus des trois quarts du capital social.

La présidente déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par la présidente :

EA CP R

- les accusés de réception des lettres de convocation ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés 15 jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT EN REMPLACEMENT DU GERANT DECEDE ;
- POUVOIRS A DONNER ;
- QUESTIONS DIVERSES.

Puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Les associés donnent quitus entier et sans réserves de sa gestion à Monsieur Georges FRACHET, gérant décédé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide de nommer à compter de ce jour Monsieur Pierre FRACHET, 22 rue Parent de Rosan, 75016 PARIS pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Georges FRACHET, décédé.

Monsieur Pierre FRACHET, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

Troisième résolution

Les associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Pierre FRACHET reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance ou à toute personne physique ou morale qu'elle entendra se substituer pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente de séance et le nouveau gérant pour acceptation de ses fonctions pour servir et valoir ce que de droit.

Bon pour acceptation
des fonctions de gérant
P. Frachet

Eliane FRACHET

Pierre FRACHET
« bon pour acceptation des fonctions de
gérant »

Bon pour acceptation de fonctions
de gérant

Bon pour acceptation des fonctions
de gérant - P. Frachet